

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les réformes fédérales ont eu un impact défavorable sur la hausse des coûts de la santé**

**Le canton de Vaud se distingue en comparaison intercantonale par une bonne maîtrise de ses coûts de la santé soumis à la planification. Toutefois, les réformes fédérales ont entraîné une évolution des coûts défavorable. De plus, les coûts des prestations ambulatoires ont fortement augmenté depuis 2012. Le canton propose des mesures pour les contenir.**

Les domaines de la santé soumis à planification, qui représentent environ 28% des dépenses LAMal dans le canton de Vaud, présentent des coûts bruts par assuré inférieurs à ceux de l'ensemble des cantons. Un important effort a déjà été réalisé dans le canton de Vaud et il a porté ses fruits. Toutefois, depuis 2012, on constate une dégradation de la situation avec une hausse relativement marquée de ces coûts, tant dans le canton de Vaud qu'en Suisse. Entre 2009 et 2011, la hausse annuelle moyenne par assuré des coûts vaudois de l'hospitalier stationnaire s'élevait à +0,6%, tandis qu'entre 2012 et 2014 elle atteignait +5,1%. Cette augmentation est en particulier imputable à la révision LAMal sur le financement hospitalier et aux nouvelles règles introduites dans ce secteur afin de renforcer la concurrence entre hôpitaux. Elle est d'autant plus frappante que depuis 2013, la Suisse ne connaît pas d'inflation.

De plus, les coûts dans les domaines ambulatoires non soumis au contrôle de l'Etat ont également fortement augmenté ces dernières années. Dans les domaines de l'hôpital et de la médecine ambulatoires, la hausse annuelle moyenne par assuré des dépenses LAMal des années 2009 à 2011 s'élève à +2,6% et elle passe à +4,5% entre 2012 et 2014. Ces dépenses représentent une partie très importante des coûts pris en charge par les assureurs LAMal, soit près de 49% dans le canton. En outre, les coûts bruts par assuré vaudois dans ces domaines sont nettement supérieurs à ceux de la moyenne des cantons. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat propose une action sur la croissance des équipements lourds dans un décret qui sera prochainement soumis au Grand Conseil.

Pour 2016, certains assureurs prévoient des hausses de coûts importantes qu'ils entendent répercuter sur les primes à l'assurance maladie. Le Département de la santé et de l'action sociale est intervenu pour exiger des correctifs de primes auprès

des assurances dont les prévisions de coûts étaient nettement excessives. Une action sur la maîtrise des dépenses dans les années à venir n'en demeure pas moins indispensable, en particulier dans les domaines ambulatoires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 septembre 2015

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 316 50 04

2015.09.11Pres\_coûts de la santé